

RAPPORT D'ACTIVITE 2014-2015

LISTE DES ANNEXES

	Pages
Annexe 1 : Les instances politiques fédérales	3
Annexe 2 : Orientations pour la formation 2012-2018	4
Annexe 3 : Les recommandations de la Cour des Comptes	7
Annexe 4 : Les ressources humaines de la Fédération	8
Annexe 5 : Budget global de programmation 2015-2016	9
Annexe 6 : Liste des groupes de pilotage du PFC en 2014-2015	11
Annexe 7 : Projet de l'Enseignement catholique & éthique républicaine	10
Annexe 8 : Rapport d'orientation 2015-2016	12

Liste des sigles

LES INSTANCES POLITIQUES FEDERALES

■ Assemblée générale

L'Assemblée générale de Formiris s'est réunie le 4 février 2015. Elle a adopté le rapport d'activité et le rapport financier de l'exercice 2013-2014.

Elle a également adopté le rapport d'orientation de l'année 2015-2016.

Une Assemblée générale portant sur le renouvellement des instances a eu lieu le 16 décembre 2014.

■ Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'est réuni à 7 reprises : les 9 octobre 2014, 27 novembre 2014, 16 décembre 2014, 8 janvier 2015, 5 février 2015, 9 avril 2015, 18 juin 2015.

Les principaux points traités au cours des réunions du Conseil fédéral sont les suivants :

Financement de la formation initiale

Adoption du Projet directeur 2015/2018

Plan stratégique : détermination de de la cible

Proposition de modification de l'article 12 des Statuts de la Fédération

Renouvellement des instances

Formation des administrateurs

Rapport de la Cour des comptes

Convention Cnam : préparation du renouvellement de la convention

FormElie : mise en place de la version 2, Eliexto 7, Myreport

Plan global de programmation 2015-2016

Adoption des budgets (Structure nationale et Fédération)

Information sur les travaux de la Commission Fédérale Administrative et Financière et de la Commission Fédérale du Plan de Formation

Lancement du projet Enseignement catholique & Ethique républicaine

Suivi des budgets de programmation

Adoption du principe d'une Charte informatique unique

■ Bureau fédéral

Le Bureau fédéral s'est réuni à 4 reprises : les 25 septembre 2014, 17 décembre 2014, 19 mars 2015, 21 mai 2015.

Un bureau en visioconférence et deux bureaux téléphoniques exceptionnels ont été ajoutés au calendrier initial :

- ✓ 30 septembre 2014
- ✓ 17 novembre 2014
- ✓ 11 juin 2015

ORIENTATIONS POUR LA FORMATION 2012-2018

PREAMBULE

Les orientations pour la formation visent à favoriser tant le développement personnel et professionnel de l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements que la mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines dans l'enseignement catholique.

Les orientations pour la formation 2012-2018 de Formiris s'inscrivent dans un contexte en pleine mutation. Les évolutions de la société et des élèves, la multiplication des réformes et des cursus d'enseignement, les transformations des métiers, la mise en œuvre toujours en cours de la réforme de la formation initiale des enseignants, les incertitudes budgétaires, nécessitent que l'enseignement catholique précise la politique de formation qu'il entend mettre en œuvre les prochaines années pour les personnels de ses établissements. C'est l'objectif de ces orientations.

Conformément à ce que prévoit la Charte de la formation, ces orientations :

- Se fondent sur les propositions transmises par les Associations territoriales de Formiris ;
- S'inscrivent dans les réflexions menées par le Conseil National de La Tutelle de la Formation et par la Commission Nationale de Concertation,
- Sont en cohérence, pour ce qui concerne les personnels enseignants, avec les orientations pour la formation continue des personnels enseignants de l'Education nationale.

Dans la continuité des orientations précédentes, elles ont pour finalités de permettre d'enseigner, d'éduquer, de proposer un sens à la vie dans un même acte à la lumière de l'anthropologie chrétienne.

LES ORIENTATIONS 2012-2018

1. FEDERER LES EQUIPES AUTOUR DE PROJETS

L'efficacité et la qualité du service rendu par un établissement ou un réseau d'établissements reposent largement sur la façon dont la communauté éducative vit et s'investit dans le fonctionnement de l'établissement ou du réseau. L'établissement doit aussi se mettre en situation d'être pleinement un établissement formateur.

Au-delà de la maîtrise de la construction, du pilotage, de l'animation, de l'évaluation d'un projet d'établissement ou un d'un projet éducatif, la réussite repose sur la possibilité donnée à l'ensemble des membres de la communauté éducative de s'investir pleinement dans les projets qui les concernent.

En tant que levier au service des projets des établissements, la formation continue doit ainsi contribuer à :

- faire des salariés des acteurs et des auteurs du changement,
- favoriser le travail collaboratif et le travail en équipes,
- soutenir des projets collectifs,
- former les équipes d'établissements,
- développer le sentiment d'appartenance.

2. ACCOMPAGNER L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Les emplois, les métiers, les technologies évoluent continuellement et de plus en plus rapidement. De nouvelles attentes se font jour qui nécessitent une professionnalisation accrue et une capacité

d'adaptation sans cesse grandissante des personnels. Le développement des compétences, des savoir-faire est un enjeu pour le maintien dans l'emploi ou la reconversion professionnelle.

Face à ces défis, la formation continue est un outil privilégié au service de l'ensemble des personnels et des établissements pour mettre en œuvre une véritable politique de ressources humaines visant à identifier les compétences, à accompagner la qualification, la certification, la promotion, l'adaptation et le perfectionnement, ainsi que la prise de responsabilités et les projets d'évolution professionnelle subie ou volontaire. La formation professionnelle doit

- permettre à chaque personnel d'acquérir les compétences lui permettant de devenir « personne-ressource » dans l'accompagnement ou la formation des entrants dans le métier et contribuer ainsi à donner les moyens à chaque établissement de remplir sa mission d'établissement formateur ;
- offrir aux personnels qui le souhaitent la possibilité de se spécialiser dans un domaine ou d'acquérir une qualification supplémentaire leur donnant accès à une promotion professionnelle.

Concernant plus spécifiquement les enseignants, la formation initiale, la formation initiale continuée et la formation continue doivent être conçues et mises en œuvre de manière articulée et complémentaire afin d'assurer le processus de professionnalisation de tous les entrants dans le métier. Elles s'attachent à favoriser la réussite aux concours, l'accès à la contractualisation et aux échelles de rémunération des titulaires ;

La formation professionnelle continue associée à une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est l'outil primordial de la sécurisation des parcours professionnels des salariés de droit privé. Chaque salarié doit se voir offrir la possibilité de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. L'accès à des formations sanctionnées par des certifications transférables - diplômes, titres, certificats de qualification professionnelle - sera encouragé.

3. AIDER A MAITRISER SON METIER

Tout au long de leur carrière, les salariés doivent pouvoir développer leurs compétences professionnelles. Pour cela, il convient de développer l'accès effectif à des actions de formation tout au long de la vie professionnelle : plan de formation, contrat et période de professionnalisation, droit individuel à la formation, congé individuel de formation, formation initiale différée, bilan d'étape professionnelle, bilan de compétences, passeport formation ...

Afin de donner aux personnels les moyens d'accueillir et d'éduquer tous les élèves, la formation privilégiera la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, la conduite de la classe et la gestion de conflit ainsi que la relation aux familles.

Pour les enseignants, les actions de formation doivent s'appuyer sur le référentiel de compétences professionnelles en visant le développement des compétences pédagogiques, didactiques, relationnelles et éducatives.

L'entrée en fonction des salariés de droit privé doit être accompagnée d'une formation d'accueil exposant les caractéristiques des établissements, leur organisation, leurs projets, les liens qui les insèrent dans les différents réseaux.

4. OPTIMISER LE SYSTEME DE FORMATION

Pour atteindre ces objectifs, et donner aux chefs d'établissement et aux personnels les moyens d'anticiper, de choisir avec pertinence, de valoriser au mieux leurs formations, il nous faut promouvoir et faciliter l'accès à la formation. Ceci passe par :

- une offre lisible et accessible à tous, régulièrement renouvelée, favorisant les liens entre formation initiale et continue, entre enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés, entre enseignants et salariés des établissements ;
- une aide à la construction du plan de formation des établissements ainsi qu'à l'élaboration de projets personnels par le développement du conseil en formation ;

ORIENTATIONS POUR LA FORMATION 2012-2018 (suite)

- l'attribution aux établissements du 1^{er} et du 2nd degré de moyens leur garantissant une possibilité d'autonomie dans leur politique de formation ;
- la mise en place d'un conseil de perfectionnement dans chaque institut de formation missionné, premier gage d'une recherche de qualité et de satisfaction.
- des formations de qualité prenant en compte les apports de l'innovation pédagogique et de la recherche ;
- une utilisation optimale des différents dispositifs : plan de formation de l'établissement, territorial, national, DIF, CIF, contrats et périodes de professionnalisation, bilan de compétence, VAE, programmes spécifiques cofinancés (FPSP, FSE ...) ;
- des modalités de formation diversifiées, adaptées aux problématiques : recherche-action, formation à distance, valorisation d'expériences, formations en réseau,...
- des formations reconnues débouchant sur une qualification ou une certification ;
- la mise en place d'une évaluation permettant l'ajustement de l'offre aux besoins de formation et l'amélioration de la qualité des formations.
- des moyens humains (suppléances) et financiers permettant la mise en œuvre de ces orientations sur l'ensemble du territoire national dans un esprit d'équité entre tous les personnels et tous les établissements. Dans cet esprit, une réflexion autour de la recherche de nouveaux financements constitue une priorité.

Conclusion

La formation tout au long de la vie professionnelle contribue à renforcer la qualité du service rendu par les établissements. A ce titre, elle est un des outils leur permettant d'accueillir et d'éduquer tous les élèves dans le cadre du projet de l'enseignement catholique. Elle constitue également un élément déterminant de la sécurisation des parcours professionnels et de la promotion sociale des salariés. Son développement est un enjeu pour l'ensemble de l'institution qui doit nous conduire à promouvoir auprès de tous les responsables et de tous les salariés une véritable culture de la formation.

RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

A destination du ministère de l'Éducation nationale :

1. Mettre en place un dialogue opérationnel entre les responsables de la formation continue à la DGESCO et FORMIRIS ;
2. Définir au niveau national un cadre homogène de relations financières entre les académies et FORMIRIS pour la participation des enseignants du secteur privé sous contrat à des actions de formation continue organisées par le secteur public ;

A destination de FORMIRIS, en lien avec les associations territoriales :

3. Mutualiser et rationaliser la gestion des ressources humaines des salariés de FORMIRIS (siège et associations territoriales) ;
4. Moduler le niveau de la rémunération en fonction de l'expertise individuelle des salariés et de leur mérite, en réduisant le poids de l'ancienneté ;
5. Relever au niveau du droit commun la durée de travail annuelle des salariés au siège et dans le réseau des associations territoriales ;
6. Encadrer, dans l'ensemble du réseau, le recours à l'expertise extérieure en vue d'en maîtriser le volume et d'éviter les doublons avec l'expertise interne ;
7. Formaliser les règles relatives aux déplacements des salariés et administrateurs de FORMIRIS (ordres de mission, dépenses prises en charge, justificatifs) ;
8. Valoriser financièrement les espaces inoccupés du siège social ;
9. Réduire les coûts associés à la gouvernance fédérale et à celle des associations territoriales ;
10. Permettre à FORMIRIS de rendre compte à l'État de la subvention qu'il reçoit, par :
 - l'établissement de règles communes d'encadrement des dépenses des associations territoriales, assorties de contrôles périodiques du siège ;
 - la centralisation de l'information sur les fonds de réserve de l'ensemble des structures fédérées ;
 - l'élaboration de comptes agrégés de FORMIRIS et des associations territoriales ;
 - l'organisation d'une fonction achat appliquant les principes de la commande publique ;
 - la fixation d'objectifs et d'indicateurs mesurant la performance de la gestion.
11. Renforcer aux niveaux pertinents l'évaluation des actions de formation continue sous une forme qui permette à la fois d'en tirer les leçons pour les marchés à venir mais également d'en construire une vision agrégée au niveau fédéral ;
12. Instaurer un principe de déport des organismes reconnus, prestataires de service, siégeant dans les différentes instances dès lors que les sujets à l'ordre du jour l'exigent.

(In : relevé d'observations définitives, décembre 2014)

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA FEDERATION

Situation au 31 août 2015

	Au 31/08/2015		Au 01/10/2014		Au 01/10/2013		Au 30/06/2011	
FEDERATION FORMIRIS	Nombre de personnes	ETP*	Nombre de personnes	ETP*	Nombre de personnes	ETP*	Nombre de personnes	ETP*
Antilles Guyane	3	1,30	3	1,07	3	0,9	3	0,9
Bretagne	9	8,23	8	7,23	9	8,08	10	8,96
Centre Poitou-Charentes	5	4,5	5	4,5	5	4,5	6	5,5
Est	7	7	7	7	7	7	8	8
Ile-de-France	8	7,6	9	8,1	10	8,4	9	7,5
Méditerranée	9	8,37	11	9,77	12	9,77	11	9,77
Nord-Pas-de-Calais	4	4	4	4	4	4	4	3,89
Normandie	6	5,1	6	4,94	6	5,14	5	4,14
Pays de la Loire	10	7,15	10	7,15	9	6,8	11	7,55
Picardie Champagne Ardenne	4	4	4	4	5	5	6	6
Réunion	1	1	2	1,5	2	1,5	2	1,5
Rhône-Alpes Auvergne	12	11,04	13	11,028	12	10,842	15	11,57
Services Nationaux	48	44,80	50	46,54	49	44,541	54	48,84
Sud-Ouest	9	8,64	9	8,64	8	7,64	9	8,22
Total	135	122,73	141	125,468	141	124,113	153	132,34

(*) ETP : Equivalent Temps Plein

Axes de programmation PFC 2015-2016	Vote du Conseil fédéral du 5 février 2015
1. FEDERER LES EQUIPES AUTOUR DE PROJETS	
Innovation - recherche - Organisation apprenante et colloques	109 000,00
Réformes	400 000,00
S/TOTAL AXE 1 PFC	509 000,00
2. ACCOMPAGNER L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	
FI CE1	105 000,00
FI CE2	207 000,00
FI Cadres Intermédiaires	35 000,00
FI Formateurs	187 000,00
Evolution professionnelle	545 000,00
Tuteurs	310 000,00
Préparation CAER - PA	258 000,00
De la professionnalisation à la contractualisation	3 100 000,00
ESST /PSC1	250 000,00
S/TOTAL AXE 2 PFC	4 997 000,00
3. AIDER A MAITRISER SON METIER	
Publics minoritaires	22 000,00
Ecole inclusive	1 262 000,00
Fait religieux	120 000,00
Développement Durable, Mixité Sociale, Culturelle Religieuse, Dimension Européenne	110 000,00
S/TOTAL AXE 3 PFC	1 514 000,00
4. OPTIMISER LE SYSTEME DE FORMATION	
S/TOTAL AXE 4	-
FP PFC	7 020 000,00
FA PFC	-
TOTAL PROGRAMMATION PFC	7 020 000,00



Projet de l'Enseignement catholique & éthique républicaine

L'école catholique au service de l'éducation à la fraternité, à l'égalité et la liberté

formiris

GRUPE NATIONAL DE DEPLOIEMENT DU PLAN

SGEC, ECM, DD, RFSN/AT, FNOGEC, APEL, UGSEL, UC, OFR, CE, Enseignant

Garantit le sens, le cadrage général et la cohérence

ETAPE 1 : Formation de formateurs - MENESR
8 Séminaires inter académiques (mars-avril 2015)
180 Référents de l'Enseignement catholique mobilisés

ETAPE 2 : JOURNÉES NATIONALES ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Dates : 28 & 29 mai 2015 - Lieu : Paris - Organisme : ECM

Jeudi 28 mai 2015
Orientations institutionnelles
Public : 180 Référents de l'EC
Invitation des directeurs d'ISFEC

Vendredi 29 mai 2015
Ateliers de mise en œuvre
- Repères fonctionnels
- Outillage pédagogique
Public : 180 Référents de l'EC

FORMIRIS
Groupe de pilotage
Humanisme et Citoyenneté
Services Nationaux
Associations Territoriales

Assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle

compagnement des Référents

ETAPE 3.1 : RENCONTRES DE PILOTAGE DE PROXIMITE
A l'initiative des tutelles, en lien avec les référents académiques de l'Enseignement catholique et les associations territoriales Formiris
Objectifs : *identification des besoins et des priorités, réflexion autour des modalités de pilotage, préparation des journées académiques, mobilisation et communication*

Ligne budgétaire dédiée

ETAPE 3.2 : JOURNÉES D'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Période indicative : octobre à décembre 2015 - Lieu : 1 à 2 sites en fonction des académies
Public : le chef d'établissement + 1 personne « relais » de l'établissement
Objectif : sensibilisation et mobilisation des établissements
Modalité : animation pédagogique. Mise en œuvre : par un organisme de formation, contribution des référents académiques.

ETAPE 4 : FORMATIONS EN TERRITOIRES

Public : tous enseignants, personnels OGEC et bénévoles - Cœur de cible : la communauté éducative.

5 FAMILLES DE CHANTIERS À OUVRIR, À POURSUIVRE, À APPROFONDIR



Modalités : appel à projets - Mise en œuvre : OFR/U.C. - Lieu de proximité

Formation collectives ou en réseau – Projets régionaux – Partenariats nationaux

Appuis pédagogiques communs : notamment modules de FOAD AGAPAN, association ENQUETES (Grands projets présidentiels), correspondants de l'association « Coexister » ...

ETAPE 5 : Prolongements pluriannuels - Période : 2016-2018

Objectifs : pérenniser la dynamique et accompagner les équipes (établissement, réseau)

Orientations et programmation : définies au regard des retours d'évaluation et des enjeux institutionnels, puis soumises à la CFPF pour le Conseil Fédéral.

LISTE DES GROUPE DE PILOTAGES DU PFC 2014-2015
--

NOM DES GROUPE DE PILOTAGE	PERIMETRE DU GROUPE
Besoins spécifiques	Parcours BEP ASH Besoins spécifiques autour de l'école inclusive
Citoyenneté et Humanisme	Fait religieux, Mixité sociale et religieuse Europe Education au développement durable.
Entrées dans le métier et Concours	DA suppléants Aide à la titularisation PSTG Cles2, C2i2e
Evolution professionnelle	Reconversion Accompagnement professionnel Tuteurs Titre de formateur Cadres intermédiaires Chefs d'établissement 1er et 2nd degré
IROA (Innovation, Recherche, Organisation apprenante, Colloques)	Innovation Recherche Colloques Organisation apprenante
Réformes	Réformes ES&ST PSC1 Publics minoritaires

RAPPORT D'ORIENTATION 2015-2016

L'activité de l'année 2015-2016 sera marquée par :

- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des orientations de formation 2012-2018 ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre de la procédure de gestion de la formation basée sur un mémento juridique évolutif et accompagnée par l'outil FormElie en Version 2 ;
- ✓ la construction du « plan stratégique » et de son calendrier de mise en œuvre.

Dans le cadre de son positionnement, Formiris :

- ✓ participera, en tant qu'Organisme National de l'Enseignement catholique, aux réflexions et aux travaux initiés en son sein ;
- ✓ poursuivra le développement des liens avec le Département éducation et avec le Département ressources humaines du Sgec ;
- ✓ garantira auprès du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le suivi des conventions de formation continue et de formation initiale ;
- ✓ développera ses relations avec le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche notamment avec la DGESCO pour assurer un meilleur suivi des subventions.

Dans le cadre de sa responsabilité de formation, Formiris :

- ✓ mettra en œuvre les objectifs du « plan stratégique » sur les champs de la responsabilité de formation et du conseil en formation ;
- ✓ élaborera un plan global de programmation à partir des orientations 2012-2018 ;
- ✓ poursuivra le travail sur l'évaluation pour gagner en qualité dans le processus de programmation et d'achat de formation ;
- ✓ poursuivra le travail de partenariat engagé avec les organismes de formation, les chefs d'établissement et les chargés de mission ;
- ✓ approfondira la prise en compte et la mise en œuvre de dispositifs de formations ouvertes et à distance ;
- ✓ mettra en œuvre la programmation dans un contexte de prudence budgétaire.

Dans le cadre de son fonctionnement, Formiris :

- ✓ poursuivra le plan de professionnalisation de ses salariés avec une dimension fédérale ;
- ✓ prolongera le développement d'une communication fédérale ;
- ✓ prendra en compte la nécessité de diminuer le coût des instances, commissions et groupes de travail ;
- ✓ mettra en œuvre les décisions fédérales pour le calcul des budgets de formation territoriaux et le remboursement des frais annexes.

LISTE DES SIGLES

AG	Assemblée Générale
ANCM	Association Nationale des Chargés de Mission de l'Enseignement Catholique
ANISFEC	Association Nationale des Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique
ASH	Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés
AT	Association Territoriale
BDES	Base De Données Economique et Sociale
BEP	Besoins Educatifs Particuliers
BEP ASH	Besoins Educatifs Particuliers, Adaptation Scolaire, Scolarisation des Elèves Handicapés
BOPEC	Bilan d'Orientation Professionnelle dans l'Enseignement Catholique
BT	Budget Territorial
CAEC	Comité Académique de l'Enseignement Catholique
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAMTS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNCP	Commission Nationale de la Certification Professionnelle
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté
CE1	Chef d'Etablissement 1 ^{er} Degré
CFAF	Commission Fédérale Administrative et Financière
CFPF	Commission Fédérale du Plan de Formation
CNEC	Comité National de l'Enseignement Catholique
CRE	Crédit de Référence Etablissement
CTPF	Commission Territoriale du Plan de Formation
CVFIR	Comité de Veille sur la Formation Initiale et le Recrutement
DA	Délégué Auxiliaire
DDEC	Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
DFC	Direction de la Formation des Cadres
DGAF	Département de Gestion Administrative et Financière
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DUP	Délégation Unique du Personnel
EC	Enseignement Catholique
ECM	Ecole des Cadres Missionnés
EMC	Entrées dans le métier & Concours
ES&ST	Enseigner la santé & la Sécurité au Travail
FA	Frais annexes
FAQ	Foire Aux Questions
FAR	Formation Accompagnement Réseau
FC	Formation Continue
FIC	Formation Initiale Continuée
FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FI	Formation Initiale
FNOGEC	Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Etablissements de l'EC
FP	Frais pédagogiques
GADD	Groupe d'Aide à la Décision pour la mise en œuvre de la nouvelle procédure GAFF
GAFF	Gestion Administrative et Financière de la Formation
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IROA	Innovation Recherche Organisation Apprenante
ISFEC	Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement catholique
MEEF	Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation
MENESR	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MMAD	Missions Métiers Aujourd'hui et Demain
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
OF	Organisme de Formation

OPCALIA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé PAS	Plan d'Action Stratégique
PAS	Plan d'Action Stratégique	
PFC	Plan Fédéral Concerté	
PFF	Plan de Formation Fédéral	
PSTG	Professeur Stagiaire	
ROC-FAR	Réseau Opérationnel Coopératif - Formation Accompagnement Réseau	
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles	
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté	
SGEC	Secrétariat Général de l'Enseignement catholique	
SI	Service Informatique	
SI	Système d'Information	
SN	Services Nationaux	
SRH	Service Ressources Humaines	
UDESCA	Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique	
UES	Unité Economique et Sociale	
UNETP	Union Nationale de l'Enseignement Technique	
UNISFEC	Union Nationale des Instituts Supérieurs de Formation	